



**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer pour le parc des labyrinthes Mysterra :

- La reconduction du contrat de sécurité avec SECURITAS TECHNOLOGY, à compter du 13 novembre 2023 pour une durée de 60 mois et un montant mensuel de 182 € HT.
- Un contrat de sécurité avec SECURITAS TECHNOLOGY, à compter du 15 novembre 2023 pour une durée de 60 mois et un montant mensuel de 69 € HT.

Fait à
Le 28 NOV. 2023

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex